



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MORNANT

dossier n° AP 069 141 26 000 06

date de dépôt : **11/09/2026**

demandeur : **GARAGE FLACHY représenté
par FLACHY Jérôme**

pour : **Pose de 3 enseignes**

adresse terrain : **329 route du Rosséon
69440 MORNANT**

Parcelles : **AW0111**

ARRÊTÉ

Autorisant la pose d'une enseigne
au nom de la commune de MORNANT

Le maire de MORNANT,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L 581-1 à L 581-45 du code de l'environnement,

Vu le règlement national de publicité,

Vu la demande d'autorisation préalable AP 069 141 26 000 06 présentée le 11 septembre 2026 par GARAGE FLACHY représenté par Jérôme FLACHY et domicilié 329 route du Rosséon 69440 MORNANT pour installation de trois enseignes,

Vu l'article R 581-22 du code de l'environnement,

ARRÊTE

Article 1

L'autorisation préalable d'installation d'enseignes pour les travaux décrits dans la demande susvisée est accordée.

Article 2

Le présent arrêté est susceptible de recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification, conformément aux articles R 421-1 à 421-5 du code de la justice administrative. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme des 2 mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à la préfecture du Rhône, notifié au pétitionnaire et versé au registre des arrêtés du maire.

Fait à MORNANT,

Le 15 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint délégué à l'urbanisme, la voirie et aux réseaux
Gaël DOUARD

